



Paris, le 23 juillet 2009 - n°216/D130

Compte-rendu de la réunion du groupe de travail
 « Statistiques et nouvelles tendances de localisation des populations
 et des activités sur le territoire »
 du 5 mai 2009

**La séance était présidée par Francis Cuillier,
 directeur général de l'agence d'urbanisme de Bordeaux**

Participants :

Brigitte BACCAINI	INSEE - DR de Provence Alpes Côte-d'Azur Responsable du pôle national « Analyses territoriales »
Patricia BORDIN	IGN ENSG
Jean-Marie BOUCHEREAU	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) Direction de la stratégie et de la recherche
Jean CAVAILHES	INRA - Centre d'Économie et Sociologie Appliquées à l'Agriculture et aux Espaces Ruraux (CESAER)
Francis CUILIER	Agence d'urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine (a'urba) Directeur général
Michel DAVID	Meeddat ⁽¹⁾ - Service de l'observation et des statistiques (SoeS ¹)°, du CGDD ⁽²⁾
André DE LOS SANTOS	INSEE - Inspecteur général
Samantha DODARD	Ministère du travail - Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques (DARES)
Philippe ESTEBE	ACADIE - Coopérative Conseil - Directeur d'études
Monique GADAIS	CERTU - Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions - Observation urbaine
Frédéric GILLI	Chercheur - Sciences Po
Joël GRIVAUX	Ministère de l'Agriculture et de la Pêche - Service de la statistique et de la prospective (SSP ex scees)
Mohamed HILAL	INRA -Centre d'Économie et Sociologie Appliquées à l'Agriculture et aux Espaces Ruraux (CESAER)
Emmanuelle LIGOUZAT	La Poste Directrice des Etudes - Direction Marketing de Coliposte
Jean-Paul HUBERT	Institut National de Recherche sur les Transports et leur Sécurité (INRETS)
Isabelle MAQUIN	Agence d'urbanisme de l'agglomération de Besançon (Audab)
Bernard MOREL	INSEE Chef du département de l'action régionale

¹ Le SESP, l'Ifen et l'Observatoire de l'Énergie constituent désormais le Service de l'observation et des statistiques (SOeS).

Francis PAILLARD	Assemblée permanente des chambres de métiers (APCM) Président
François SALGE	Meeddat ⁽¹⁾ - Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature - DGALN (ex DGUHC)
Dalila VIENNE	INSEE Département de l'action régionale

Excusés :

Mélanie CALVET	Meeddat ² - Service des études et de l'évaluation du CGDD ³
Vincent FOUCHIER	IAU Ile de France - Directeur général adjoint
Frédérique LONCHAMBON	Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie (ACFCI) Direction des Politiques Territoriales
Corinne MARTINEZ	CNIS
Dominique MIGNOT	Institut National de Recherche sur les Transports et leur Sécurité (INRETS) - Directeur scientifique
Philippe PIROT	Direction régionale de l'Équipement Pays de la Loire - Statisticien
Nicolas PORTIER	Assemblée des communautés de France (AdCF) Délégué général

1. Validation du compte-rendu de la réunion du 31 mars

Le compte-rendu est adopté, après quelques modifications de forme.

2. LOCALISATION DES ENTREPRISES ET ANALYSE DES SYSTÈMES PRODUCTIFS

Frédéric GILLI - Chaire Ville, Sciences Po (voir le diaporama [sur le site du CNIS](#))

A travers ses travaux, Frédéric Gilli expose les enjeux auxquels doivent répondre les outils statistiques sur l'appareil productif :

- Caractériser les entreprises
- Localiser les entreprises
- Décrire le système productif, ses relations
- Analyser l'ancrage territorial de ce système productif

1. Caractériser les entreprises

Le dispositif statistique est assez performant pour caractériser les entreprises par leur activité et leur effectif salarié, y compris en suivi chronologique.

Il est plus difficile :

- de caractériser leur taille en terme de chiffre d'affaire ou de valeur ajoutée. Comment cette valeur ajoutée est-elle imputable aux différents établissements ?
- de caractériser certaines formes d'emploi comme l'intérim et de suivre la transformation des métiers et activités : malgré tout l'intérêt des nomenclatures, elles figent les phénomènes dans le temps.
- de caractériser l'évolution de l'activité (ou multi-activité) et des métiers des entreprises dans le temps : ceci nécessite un accès à des données longitudinales aux données DADS qui est aujourd'hui très difficile,
- de caractériser le degré d'innovation des entreprises : dénombrer les brevets ne suffit pas, il faudrait pouvoir identifier l'innovation dans l'output, dans les produits « catalogue ».

² Meeddat = ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

³ CGDD = commissariat général au développement durable

Si donc les éléments de base pour la caractérisation des entreprises sont disponibles, la statistique publique pourrait faciliter, voire impulser un travail exploratoire des sources pour mieux appréhender les transformations en cours dans les formes d'activité et d'emploi.

2. Localiser les entreprises

Les besoins de localisation sont différents selon les échelles géographiques.

A l'échelle de la zone d'emploi, le dispositif d'aujourd'hui permet d'étudier la trame économique locale.

A l'échelle infra-urbaine se pose principalement la question du desserrement des activités et de l'emploi en proche couronne. **Il est très difficile pour cela d'obtenir la localisation fine de l'implantation des établissements.**

Par ailleurs, l'analyse des mouvements des entreprises sur un territoire (transferts, créations...) nécessite de rapprocher plusieurs informations de qualité et de nature disparates (issues des DADS et de Sirene notamment) : ce recoupement pose problème au niveau local. **Un outil statistique unique serait très utile.**

3. Décrire le système productif, ses relations

Décrire l'appareil productif c'est aussi comprendre les inter-relations des entreprises, les « chaînes de valeur » qui les lient :

- Quelle carte des entreprises et de leurs filiales ? de leurs sous-traitants ?
- Quelles sont les flux commerciaux amont et aval d'une entreprise ? quelle est la géographie de ces relations ?
- Quels sont les donneurs d'ordre nationaux et internationaux ? quelle est la dépendance par rapport à ceux-ci ?

L'ensemble de ces facteurs permet de positionner des chaînes de production et de mieux comprendre ainsi la dynamique du tissu productif local.

Ce type d'analyse se heurte à une difficulté essentielle d'ordre conceptuelle : la notion de « filière » n'est ni outillée, ni structurée.

4. Analyser l'ancrage territorial de ce système productif

L'analyse de l'ancrage territorial de l'appareil productif se fait à travers 3 éléments principaux :

- La détermination des bassins d'emploi à travers les déplacements domicile-travail,
- L'analyse des flux financiers : comment est réinvestie la valeur ajoutée sur le territoire ?
- L'analyse des facteurs et effets de l'implantation locale des entreprises et notamment du prix du foncier

Sur ces questions, les limites des outils existants sont les suivantes :

- difficulté conceptuelle à mesurer la richesse produite et réinvestie par les entreprises d'un territoire (**question du « PIB local »**),
- **méconnaissance du prix du foncier.**

L'exposé de Frédéric GILLI a donné lieu aux remarques suivantes :

- Bernard Morel indique que cet exposé permet de bien identifier les éléments dont on a besoin à différentes échelles géographiques :
 - au niveau du bassin d'emploi : tout ce qui permet de caractériser le marché du travail et le tissu productif, y compris les relations des entreprises de ce bassin d'emploi avec l'extérieur,
 - au niveau infracommunal, pour les enjeux d'aménagement urbain : besoin de localisation des activités, des effectifs, des salaires. Le « dégroupement » réalisé dans la source Clap est actuellement de très bonne qualité pour cela au niveau zone d'emploi, il permet également des estimations au niveau infracommunal, dont la qualité peut s'améliorer.

Pour ce qui est des données économiques (chiffre d'affaire, valeur ajoutée...), elles sont attachées au niveau entreprises et ne peuvent pas être localisées dans chacun de leurs établissements.

- Les sources fiscales mesurent très imparfaitement la vie économique du fait des exonérations pratiquées sur la part salariale.
Ces sources permettent de mesurer la richesse des communes ou intercommunalités mais pas la dynamique économique du tissu productif.
- Philippe Estèbe insiste sur la nécessité de mieux appréhender les chaînes de valeurs et donc de disposer de données sur les échanges entre entreprises y compris à un niveau géographique qui peut être « macro » (département, zone d'emploi...).
On ne peut plus raisonner en isolats économiques lorsque l'on met en place des politiques économiques (voir par exemple les SRDE : schémas régionaux de développement économique).
- Jean Cavaillès fait observer que les flux entre entreprises sont immatériels (flux financiers) mais également matériels (marchandises) : ne pourrait-on pas observer les flux de transport ?
Emmanuelle Ligouzat précise qu'un travail est actuellement en cours sur les fichiers « colis » de la Poste qui permettra peut-être, à terme, d'estimer les flux et directions de colis entre entreprises.
Aujourd'hui les fichiers ne sont pas structurés pour cela.
- Francis Cuillier propose que la distinction économie résidentielle/économie productive soit partie intégrante des analyses du tissu productif et donc du dispositif statistique amont.
- Michel David est favorable à la proposition de F. Gilli quant à la constitution d'un fichier statistique unique qui permettrait de mettre en relation plusieurs informations sans avoir à « recouper » des fichiers disparates. Il fait état notamment du besoin de disposer de la pyramide des âges dans les fichiers Clap pour les besoins des politiques de formation. Cela permettrait d'étudier les qualifications en fonction des âges.
- Francis Paillard abonde en ce sens en signalant qu'aujourd'hui les TPE-PME n'ont pas de repères pour leurs politiques de ressources humaines.
- Bernard Morel signale que Clap n'est pas forcément la source qui permet de répondre à cette attente légitime : il faut plutôt voir du côté du nouveau dispositif RP/Estel.

3. PREMIERES CONCLUSIONS ET PRECONISATIONS

Voir le diaporama de Mohamed HILAL sur le site du CNIS

Cet exposé a donné lieu aux remarques suivantes :

Précisions concernant la définition des deux premiers périmètres, appelés dans l'exposé « Opération d'aménagement ou de prévention » et « Territoires de projet » :

- Il faut mieux préciser les termes de la distinction entre ces deux échelles. Cela peut se faire en mettant en avant les niveaux de restitution de l'information plutôt que le périmètre, avec respectivement un niveau de restitution très fin (le moins agrégé possible) pour l'opération d'aménagement et un niveau de restitution variable selon la densité de population pour le deuxième périmètre.
- Une opération d'aménagement est aussi un projet... d'où la proposition de renommer le périmètre « Territoires de projet » en « Territoires de planification stratégique ».
- L'échelon communal, niveau d'élaboration des PLU, PLH, PDU, etc., doit apparaître explicitement dans le deuxième périmètre.
- Le seuil de 2 000 habitants ne doit pas devenir une obligation pour la restitution des informations du deuxième périmètre.

Remarques relatives aux préconisations :

- Préconisation 1 (Opération d'aménagement ou de prévention)
 - Il faut préciser ce qu'on entend par « un accès simple et rapide » : s'agit-il de constituer une base de dénombrement au niveau de l'îlot et de la diffuser telle quelle ? de faire des dénombrements à la demande ? Préciser les conditions de diffusion : site internet avec accès libre, sécurisé, ..., avec ou sans convention, données gratuites ou payantes, etc. ?
 - Remplacer « connaissance du tissu urbain » par « connaissance du site » ;
 - Troisième point : remplacer « [...] (localisation des activités) [...] » par « (localisation des logements, équipements, entreprises, emplois) » ; « [...] pour la population (îlots, ...) » par « [...] pour les estimations de population (îlots, ...) »

- Préconisation 2 (Marché foncier)
 - Remplacer « marché foncier » par « marché foncier et immobilier »
 - Préciser que les besoins de connaissance et de suivi concernent également le locatif (logements, bureaux, surfaces commerciales)

- Préconisation 3 (Indicateurs « socle »)
 - Détailler les concepts / indicateurs relevant de la morphologie : occupation et utilisation du sol, densité, compacité. Une réflexion doit être engagée sur la définition des formes urbaines, en abordant la question des sources (information géographique nationale, cadastre, satellite, etc.), des méthodes et des indicateurs (taille, compacité / dispersion, « leap frog », etc.).
 - Rappeler les besoins relatifs aux caractéristiques fonctionnelles : indicateurs de densité, accessibilité, déplacements domicile-travail (flux et distance).
 - La commune fait partie des niveaux géographiques standards.